

## CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE (CGV)

Les présentes conditions générales de vente ou « CGV » ont pour objet de définir les conditions dans lesquelles la Société **QUILOTOA** (RCS Nanterre 389 686 874), consent au client qui l'accepte, une prestation.

Les présentes CGV peuvent être modifiées à tout moment. Les CGV applicables sont celles qui sont remises au client et acceptées par ce dernier.

### L'offre

Quilotoa propose une offre d'actions de conseil et développement des compétences individuelles et collectives.

### Modalités d'engagement client

Principes généraux - Toute demande client fait l'objet d'un devis précisant la proposition commerciale, les conditions financières correspondantes avec les CGV en annexe. Ce devis est réputé pour avoir une validité de 30 jours. La réception par Quilotoa du "bon pour accord" du client (avec signature et cachet de l'entreprise) sur le devis vaut acceptation de ses termes par le client ainsi qu'une adhésion, entière et sans réserve, aux CGV. Le client reconnaît en avoir eu connaissance.

Cette acceptation formelle du client permet d'engager la réservation des intervenants et la planification des actions prévues.

Formations inter-entreprises - La demande d'inscription à une action de formation inter-entreprises se fait en ligne sur le site [quilotoagroup.com](http://quilotoagroup.com). Les inscriptions pour la session cessent d'être retenues quand le nombre maximum de stagiaires est atteint. Un dossier de formation est adressé au client : la signature de la convention de formation est nécessaire pour confirmer l'engagement de participation du ou des stagiaires. Dès lors, un dossier de convocation est adressé personnellement à chaque stagiaire. Les tarifs "inter" sont réputés "tout compris" : restauration, salle et supports de formation.

### Modalités de formation

Quilotoa est libre d'utiliser les méthodes et outils pédagogiques de son choix, sur la base des informations produites dans la proposition commerciale et ou le programme fournis.

La formation peut être assurée dans des locaux définis par le client et avec les moyens logistiques définis dans la proposition commerciale.

Quilotoa s'engage à ce que les intervenants affectés à l'exécution des prestations soient compétents dans les spécialités requises pour respecter délais et qualité de la prestation.

Une journée de formation correspond à sept heures. Le nombre de journées est précisé lors de l'établissement du devis. Pour l'efficacité de la formation, le nombre de participants prévu par journée de formation ne peut excéder 8 personnes.

En cas de formation intra, les frais de repas, de déplacement et d'hébergement du formateur, seront facturés au client (frais réels ou sur une base forfaitaire).

Quilotoa prendra en charge la reproduction et la livraison des documents pédagogiques sur le lieu de la Formation. Un coût de réalisation et envoi des supports pourra être facturé et sera mentionné dans la proposition.

Quilotoa ne saurait être tenu responsable d'une quelconque erreur ou oubli constaté dans les supports fournis au client. Les supports sont à vocation pédagogique complétant la prestation de formation.

Quilotoa fera parvenir au client tous les documents légaux applicables relatifs à la Formation (conventions, attestations de fin de formation, feuilles d'emargement...).

Dans le cadre de la formation, Quilotoa propose à ses clients différentes modalités d'évaluation, dont certaines sont réalisées par un tiers externe. Ces prestations peuvent donner lieu à facturation.

### Modalités de facturation et règlement

Les modalités de facturation et paiement sont précisées sur le bon de commande et/ou la convention. Les prix sont indiqués HT et assujettis au taux de TVA légal en vigueur au moment de la signature.

Les tarifs sont réévalués chaque 1<sup>er</sup> janvier de chaque année en application de l'indice Syntec en vigueur.

Toute action de formation commencée est due en totalité, déduction faite le cas échéant des sommes déjà facturées et/ou payées. En cas de cessation anticipée de la session par le client pour un motif indépendant de sa volonté, le contrat est résilié de plein droit et les prestations de formation effectivement dispensées sont facturées au prorata temporis de leur valeur prévue au contrat, déduction faite le cas échéant des sommes déjà facturées et/ou payées.

Quilotoa se réserve le droit de demander un acompte avant le démarrage de l'action.

Les factures sont payables à 30 jours, date de facture par virement bancaire.

En cas de retard dans le règlement, des pénalités égales à trois fois le taux de l'intérêt légal en vigueur à la date de la commande seront exigibles de plein droit, sans qu'un rappel soit nécessaire, le jour suivant la date de paiement prévue. En sus, une indemnité forfaitaire de 40 euros est due pour les frais de recouvrement en cas de retard de paiement.

En cas de prise en charge du paiement d'une formation par un organisme extérieur, OPCA ou OPCO, il appartient au client :

- de l'indiquer explicitement sur son bulletin d'inscription ou sur le bon de commande,
- de préciser si la prise en charge est partielle ou totale,
- et de s'assurer du suivi administratif auprès de l'organisme qu'il aura désigné.

En cas de prise en charge partielle par un organisme extérieur de financement, le reliquat sera facturé directement au client.

Si l'organisme extérieur de financement ne confirme pas la prise en charge financière au premier jour de la formation, celle-ci sera facturée dans sa totalité au client.

En cas de non-paiement par l'OPCA ou OPCO le client sera facturé de l'intégralité du coût de la formation.

### Annulation ou report

Les remplacements de participants sont admis à tout moment sans frais, au plus tard la veille du stage, sur communication écrite à Quilotoa, En cas d'absence ou d'abandon d'un stagiaire, en cours de stage, ce dernier est payable en totalité.

#### 1) Annulation ou report à l'initiative de Quilotoa

Quilotoa se réserve le droit d'annuler ou reporter une session si le nombre minimal de participants n'est pas atteint. En cas d'annulation pour des raisons de force majeure (grève des transports...), il s'engage à organiser une nouvelle session dans les meilleurs délais.

Quilotoa s'oblige en outre, dans les meilleurs délais, à remplacer le formateur absent par une personne aux compétences et qualifications équivalentes et veille à ce que le changement de personne n'interrompe pas le bon déroulement de la prestation.

Quilotoa est autorisé à sous-traiter, pour partie ou totalement, l'exécution des prestations objet du présent contrat. Toutes les obligations du client qui en découlent, ne valent qu'à l'égard de Quilotoa, celui-ci demeurant responsable à l'égard du client de toutes les obligations résultant du présent contrat.

#### 2) Annulation à l'initiative du client, personne morale ou personne physique sauf cas de force majeure (événement imprévisible, insurmontable et étranger à la personne)

L'annulation par le client est prise en compte par Quilotoa uniquement par écrit. Des pénalités sont alors facturées selon les dispositions suivantes.

2-1 Annulation par le client, au moins 30 jours calendaires avant la date de démarrage de la session : 30% du coût global de la session.

2-2 Annulation par le client entre 30 jours et 15 jours avant la date de démarrage de la session : 50% du coût global de la session.

2-3 Annulation par le client moins de 15 jours avant la date de démarrage de la session : 80% du coût global de la session.

2-4 Annulation la veille ou le jour même de l'animation : 100% du coût global de la session

2-5 Quel que soit le délai d'annulation, si un coût de conception est prévu sur le bon de commande signé, celui-ci sera facturé à 100%.

#### 3) Report ou annulation avec engagement de frais

Dans le cas d'une annulation ou d'un report, si des frais ont été engagés (déplacement, hébergement, location de salle) ces derniers seront facturés dans leur globalité.

### Propriété Intellectuelle

Quilotoa peut être amené à fournir au Client, des supports pédagogiques ou de la documentation. Celle-ci ne peut être utilisée dans un autre cadre que celui de la formation initialement prévue. La copie ou reproduction totale ou partielle de cette documentation ne peut se faire sans l'accord expresse de Quilotoa. Seul un droit d'utilisation, à l'exclusion de tout autre transfert de droit de propriété de quelque sorte que ce soit, est consenti au client.

### Renseignement, réclamation

Toute demande d'information ou réclamation relative aux présentes CGV doit être adressée à Quilotoa. qui s'efforcera d'y répondre dans les meilleurs délais.

### Responsabilité

Les actions de formation proposées par Quilotoa sont conformes à leur description ou à leur documentation commerciale. Il appartient au client de prouver toute non-conformité éventuelle.

La responsabilité de Quilotoa ne peut être engagée qu'en cas de faute ou de négligence prouvée et sera limitée aux préjudices directs subis par le client, à l'exclusion de tout préjudice indirect, de quelque nature que ce soit. En tout état de cause, au cas où la responsabilité de Quilotoa serait retenue, le montant total de toutes sommes mises à la charge de Quilotoa ne pourra excéder le montant total du prix payé par le Client au titre de l'action concernée.

### Dispositions générales

Si l'une quelconque des clauses des CGV était déclarée nulle, elle serait réputée non écrite mais n'entraînera pas la nullité ni des présentes CGV, ni de l'action de formation concernée.

Quilotoa est autorisé à utiliser la dénomination sociale, le nom commercial et/ou les marques du client, et le cas échéant du groupe dont il fait partie, comme référence commerciale sur tout support ou à toute occasion dans un but marketing et/ou publicitaire après avoir obtenu l'accord préalable du client.

### Confidentialité

Quilotoa et le client s'engagent réciproquement à garder confidentiels les informations et documents, quelles que soient leur forme et leur nature, auxquels ils pourraient avoir accès dans le cadre de l'exécution de la prestation de formation ou à l'occasion des échanges intervenus antérieurement à la conclusion du contrat.

### RGPD

Des données à caractère professionnel sont collectées afin de pouvoir répondre à la demande du client et du stagiaire et de les tenir informés des offres de service de Quilotoa. Aucune information recueillie n'est cédée à des tiers.

### Droit applicable – Tribunaux compétents

Les présentes CGV sont régies par le droit français. Tout litige se rapportant à leur exécution ou interprétation sera de la compétence exclusive du Tribunal de Commerce de Nanterre, même en cas de référé, d'appel en garantie ou de pluralité de défendeurs..

Fait à Levallois-Perret, le 8/01/2019.